

longtemps, mais, aujourd'hui, nous avons un gouvernement si faible, qu'il a peur d'assumer la responsabilité de diriger les affaires publiques. Il est temps que l'on mette fin à cette hypocrisie et que nous soyons gouvernés par un gouvernement responsable.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Voulez-vous parler du gouvernement de l'Ontario ?

M. LANDERKIN : Non, mais d'un gouvernement qui, politiquement, n'est pas capable de dénouer les cordons de sa chaussure. Je parle du gouvernement, si l'on peut lui donner ce nom, qui, pour le moment, et pour le moment seulement, administre les affaires de la Confédération. J'espère que le jour n'est pas loin où nous aurons au pouvoir, dans le pays, des hommes qui n'ont pas peur de se prononcer sur ces questions ; des hommes qui gouverneront, au lieu de confier à des commissions les devoirs qu'ils doivent remplir. Un gouvernement par commission ! Et cela, dans un pays anglais !

Et cette commission a terminé ses travaux par la publication de six volumes de témoignages et il y a encore des rapports à venir ; des amas de matières imprimées que personne ne lit jamais et ne lira jamais, tout porte à le croire. Le ministre de la Justice lui-même dit qu'il n'a pas lu ces volumes et il est censé tout lire.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : J'ai été trop occupé à lire le rapport de la commission nommée par le gouvernement de l'Ontario pour examiner la question des prisons.

M. LANDERKIN : Cela ne vous regarde pas. Vous avez vos prisons à surveiller. Vous en avez autant à surveiller que vous pourrez le faire et, parfois, on dit que vous êtes fatigué.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je suis très fatigué à l'heure qu'il est.

M. LANDERKIN : Parfois, l'on dit que l'honorable ministre est surmené et qu'il se repose pendant quelques jours, ou, plutôt, qu'il se met en grève. Je ne sais pas s'il se met en grève temporairement. Il ne nous l'a pas dit et le chef de la Chambre ne nous l'a pas dit, non plus. Il était, je crois, du devoir du chef de la Chambre, en donnant ses explications ministérielles, de nous renseigner à ce sujet.

Une autre chose singulière se rattache à cette affaire : C'est la différence qui apparaît aujourd'hui dans les comptes. Les valeurs ont-elles diminué depuis la dernière session ? Le gouvernement n'affecte-t-il pas une partie de ce compte à une autre commission, pour faire croire au peuple que celle dont il s'agit présentement n'a pas entraîné des dépenses aussi considérables ? Pourquoi contredit-il l'énoncé que son chef a fait à la dernière session ? A-t-il affecté cette différence à des membres de sa commission ?

M. FOSTER : L'Auditeur général l'a eue.

M. LANDERKIN : Et l'Auditeur général traitera cette question avec justice. En tout cas, l'Auditeur général a le courage de ses opinions.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Vous avez perdu \$500 sur des dépenses éventuelles.

M. LANDERKIN.

M. LANDERKIN : Combien l'honorable ministre a-t-il perdu lorsqu'il s'est mis en grève ? Son traitement a-t-il été réduit ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Pas d'un centin.

M. LANDERKIN : L'a-t-il retiré après sa démission ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Jusqu'à la dernière piastre.

M. LANDERKIN : Quand le ministre de la Justice était sous un genévrier et qu'il demandait à mourir, les anges sont-ils venus lui apporter un pain et lui dire de vivre et de retourner toucher son traitement ? L'honorable ministre, je crois, a eu sa réponse, et je crois que s'il lisait les témoignages rendus devant cette commission, il se mettrait encore en grève. Je crois que tous ceux qui liraient ces témoignages, se mettraient en grève.

Je proteste contre ce gaspillage des fonds publics. Ce sont des dépenses dont on ne peut rien retirer qui serve à des fins utiles. Les honorables députés qui appuient le gouvernement disent qu'ils ne peuvent rien obtenir. On a voté subsides sur subsides, et l'on dépense cet argent d'une façon partielle. Cela ressemble au tarif du gouvernement. Il donne à un commissaire environ \$3,000 et environ \$6,000 à un autre. Est-ce que ces hommes ne sont pas également capables ? Les services de l'un de ces commissaires valent-ils plus que ceux d'un autre ? Ou serait-il possible qu'un de ces commissaires fût allié à quelque ministre ?

M. FOSTER : Oui, cela pourrait être.

M. LANDERKIN : Si nous examinons l'arbre généalogique, ce que le ministre ne désirerait pas, nous trouverions peut-être que c'est là la solution de la question, que c'est la raison pour laquelle on a donné une bien plus grande valeur à ses services. Le ministre des Finances croit-il que ses services valaient plus que ne le croit le ministre de la Justice ? C'est ce que l'on a dit.

Il y a là autre chose que les liens de famille et que nous ne connaissons pas. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage, mais l'arbre généalogique nous est montré, nous pourrions voir ce qui en est.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Prenez garde de voir double.

M. LANDERKIN : L'honorable ministre est plus exposé à voir double que je ne le suis. S'il nous faut en juger par une de ses dernières discussions, je crois qu'il a vu double.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je juge l'honorable député d'après ce qu'il dit maintenant.

M. LANDERKIN : Je vous ai jugé hier soir. Je ne crois pas qu'il vous fût possible de voir. Mais, je ne crois pas qu'il soit juste, pour le ministre de la Justice, de me juger avant d'avoir les témoignages.

Je proteste sérieusement contre ce crédit. Je crois que c'est une injustice criante. On aurait aussi bien fait de gaspiller cet argent. Si cet argent avait été donné à ceux qui ont besoin de grain de semence, ou qui désirent développer une industrie en ce pays, ou si on l'avait donné à ces